



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Soutien

Le Conseil d'État accorde 20 millions de francs au Fonds d'investissement rural pour renforcer l'agriculture vaudoise

Le Conseil d'État vaudois annonce une dotation complémentaire de 20 millions de francs au Fonds d'investissement rural (FIR), versée par tranches de 5 millions de francs par an entre 2026 et 2029. Cette décision marque une étape majeure pour soutenir la relève agricole, moderniser les exploitations et accompagner la transition durable du secteur dans le canton.

Le Fonds d'investissement rural (FIR) est un outil cantonal important qui accompagne financièrement les agricultrices et agriculteurs vaudois dans des moments clés de leur activité. Il facilite la reprise d'exploitation, notamment hors cadre familial, l'acquisition de terrains et bâtiments agricoles, ainsi que la construction ou rénovation d'infrastructures adaptées aux exigences environnementales et au bien-être animal. Le FIR soutient également le développement de projets communautaires, tels que fromageries, caves ou magasins collectifs, qui valorisent les produits locaux et renforcent les filières de proximité.

Depuis sa création en 1992, la dotation en capital du FIR n'avait jamais été augmentée. Or, face à l'augmentation du coût des projets, notamment dans le domaine de la construction, le Conseil d'Etat a décidé de renforcer ce fonds stratégique. Cette augmentation de 20 millions de francs, répartie en versements annuels de 5 millions entre 2026 et 2029, vise à garantir la pérennité et l'efficacité du FIR dans un contexte en pleine évolution.

Les besoins de financement sont aujourd'hui accentués par deux grandes dynamiques. D'une part, la transition générationnelle : la relève agricole, notamment hors cadre familial, nécessite des conditions favorables pour s'installer et assurer la continuité des exploitations. D'autre part, les changements climatiques imposent des adaptations coûteuses, avec des investissements nécessaires pour améliorer l'efficacité énergétique, réduire l'empreinte environnementale et moderniser les infrastructures

agricoles en respect des nouvelles normes. Le FIR joue un rôle clé dans l'accompagnement de ces défis.

Cette dotation est un premier pas pour retrouver une capacité suffisante pour soutenir de nombreux projets de transmission, modernisation et diversification. Elle soutiendra aussi les filières à haute valeur ajoutée, comme les appellations d'origine protégée (AOP) fromagères, en finançant des infrastructures collectives modernes et compétitives.

En renforçant la solidité économique des exploitations via des prêts à taux avantageux (0,5 % de contribution annuelle), le FIR permet de remplacer une partie de la dette hypothécaire par un financement plus accessible. Ce mécanisme contribue à préserver les emplois ruraux, protéger les paysages et garantir une production locale de qualité. Avec cette nouvelle dotation, de nombreux projets structurants verront le jour, assurant ainsi l'avenir du secteur agricole vaudois, mais aussi son autonomie alimentaire et la création de valeur ajoutée sur son territoire.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 03 juillet 2025

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DADN, Valérie Dittli, conseillère d'Etat, [021 316 20 01](tel:0213162001)

DADN, Frédéric Brand, directeur de l'agriculture, de la viticulture et des améliorations foncières,
Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires, [021 316 61 98](tel:0213166198)

TÉLÉCHARGEMENT(S)